



Assemblée générale

Distr. limitée
2 novembre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Sixième Commission

Point 162 de l'ordre du jour

**Statut d'observateur pour l'Association sud-asiatique
de coopération régionale à l'Assemblée générale**

Bangladesh, Bhoutan, Inde, Maldives, Népal, Pakistan et Sri Lanka :
projet de résolution

**Statut d'observateur pour l'Association sud-asiatique
de coopération régionale à l'Assemblée générale**

L'Assemblée générale,

Souhaitant encourager la coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et l'Association sud-asiatique de coopération régionale,

1. *Décide* d'inviter l'Association sud-asiatique de coopération régionale à
participer aux séances et aux travaux de l'Assemblée générale en tant
qu'observateur;

2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour
appliquer la présente résolution.